

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-210/SG/ESJ accordant l'autorisation d'enseigner à du personnel de l'enseignement privé .

n° 69-210/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

30 janvier 1969

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro

10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

L'autorisation d'enseigner à l'Ecole Charles de Foucauld, : à Djibouti, est accordée à M. Abdi Farah Ahmed, né le 15 mai . 1949 à Djibouti, titulaire du brevet d'études du premier cycle du second degré. Cette autorisation d'enseigner nest accordée que sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude, à fournir tous les trois mois.